

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS**

**Mémoire présenté à  
Claude Lachance, président de la Commission  
Henri-François Gautrin, vice-président de la Commission  
Louis Breault, secrétaire de la Commission**

**Le 1<sup>er</sup> mai 2002**

**Charlotte Beauduin**

## Table des matières

INTRODUCTION.....	1
DÉVELOPPEMENT	
1. Présentation du mode de scrutin québécois : le système majoritaire uninominal à un tour.....	2
2. Proposition d'un mode de scrutin qui serait davantage représentatif du Québec : le système mixte allemand.....	3
3. Lois et règlements qui pourraient être établis pour améliorer la vie politique québécoise.....	4-5
CONCLUSION.....	6
BIBLIOGRAPHIE.....	7

Depuis 1867, les élections au Québec se font selon un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Ce système est semblable à celui qu'utilisent la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Inde. Cependant, depuis maintenant plusieurs années, des partis politiques et des mouvements sociaux ont fait part de leur désir de voir le système électoral québécois changer. Ils affirment que ce système n'est pas suffisamment démocratique, allant parfois jusqu'à dire qu'il est injuste. Ces partis suggèrent que le mode de scrutin actuel ne représente pas convenablement l'opinion populaire. Cependant, on constate que les partis politiques qui parviennent au pouvoir tirent souvent beaucoup d'avantages de cette forme d'élections. En effet, notre système politique permet au gouvernement élu de déclencher des élections quand bon lui semble, profitant ainsi des moments où la population lui est favorable pour se faire réélire pour un autre mandat. Ce système, qui assure fréquemment la victoire au parti au pouvoir, incite rarement ce dernier à le corriger : « pourquoi réformer si c'est pour faire perdre un avantage à sa cause et à son parti ? De fait, si la victoire est le seul critère, une réforme visant la seule représentativité manquera toujours de soutien. »<sup>1</sup> À une époque où l'implication des citoyens dans la politique du Québec se détériore de façon importante, il est plus que temps de prouver à ces derniers que leur province peut devenir un exemple de démocratie fiable et juste. C'est pourquoi nous nous posons aujourd'hui la question suivante : Serait-il pertinent ou non de modifier le mode de scrutin au Québec ? À cette question, nous répondons oui. Effectivement, nous pensons que le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour ne représente pas convenablement les intérêts populaires. Une modification dans le système électoral québécois pourrait amener la population à s'intéresser davantage à la politique. Nous présenterons donc nos arguments en faveur de ce changement et proposerons un autre système qui pourrait mieux représenter les intérêts de la population.

---

<sup>1</sup> Dixit, *L'heure de la réforme ?* Page consultée en avril 2002 Adresse URL [www.cyberie.qc.ca/dixit/20010111.html](http://www.cyberie.qc.ca/dixit/20010111.html)

## **1. Présentation du mode de scrutin québécois : le système majoritaire uninominal à un tour**

Le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour utilisé dans toutes les provinces canadiennes élit ses représentants selon la règle de pluralité. Cette règle fait que, pour être élu, le candidat ne doit pas obtenir une majorité de votes ; il lui suffit d'avoir un vote de plus que le candidat arrivant second dans le classement. Selon notre mode de scrutin, si un candidat se présente pour devenir 1<sup>er</sup> ministre, il doit remporter l'élection dans le plus possible de comtés électoraux. C'est donc le candidat qui aura gagné le plus de circonscriptions qui sera élu et non celui qui aura remporté le vote populaire. Notre système électoral engendre des inégalités entre le nombre de votes obtenus par un parti et le nombre de sièges qu'il obtiendra en chambre. En effet, il arrive qu'un parti remporte le vote populaire et non celui des comtés. Le parti en question ne parviendra donc pas au pouvoir et aura moins de sièges à l'Assemblée que le parti ayant remporté le vote par comté.

La démocratie se définit comme étant la voix du peuple ou le pouvoir par le peuple. Les élections ont donc été créées afin que le peuple exprime ses choix face à ses représentants. Cependant, le mode de scrutin utilisé actuellement au Québec n'est pas représentatif de la population. En effet, la règle de pluralité rend les élections injustes et malhonnêtes vis-à-vis la population. Même si une majorité d'électeurs choisit un candidat pour le représenter, si celui-ci n'a pas remporté une majorité de votes dans un plus grand nombre de comtés que les autres candidats, il ne sera pas élu. Cet effet de distorsion se produit trop fréquemment et démontre explicitement que le vote populaire ne pèse pas grand chose. Notre mode de scrutin est donc extrêmement anti-démocratique puisqu'il arrive qu'il entre en totale contradiction avec la volonté populaire. Les élections de 1998 en sont un très bon exemple : le Parti Québécois (PQ) avait obtenu 42.7% des votes et le Parti Libéral Québécois (PLQ), 43.7%. Pourtant, à cause de cette scandaleuse règle de pluralité, c'est le PQ qui a remporté les élections et qui a obtenu un nombre de

sièges exagérément disproportionné à l'Assemblée, soit 60.8% des sièges. Bien que la majorité des partis québécois soit pour un changement dans notre mode de scrutin, il semble que leur victoire est plus importante que l'établissement d'une démocratie juste et honnête. En effet, avant que le PQ prenne le pouvoir, il clamait haut et fort que le mode de scrutin uninominal à un tour n'était pas démocratique. Cependant, depuis qu'il gouverne, plus rien ne semble le déranger. De plus, l'ancien militant péquiste pour un changement dans notre système électoral semble être devenu soudainement muet. Nous affirmons donc qu'il est scandaleux de voir que, dans un pays qui prétend être un exemple de démocratie, la voix du peuple semble être devenue une façade alors que, au fond, elle importe peu. En tant que futurs électeurs, nous pensons que le mode de scrutin qui met actuellement les gens au pouvoir de façon injuste contribue à faire déprécier notre confiance en la démocratie que le système québécois prétend pratiquer.

## **2. Proposition d'un mode de scrutin qui serait davantage représentatif du Québec : le système mixte allemand**

En Allemagne, un système électoral particulier a été créé afin d'éliminer les disparités du mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour. Effectivement, le système allemand est mixte : il combine le système proportionnel avec celui que nous utilisons au Québec, tout en éliminant les inconvénients. Ainsi, la moitié des députés sont élus selon le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et l'autre moitié, par le système de représentation proportionnelle. De plus, lorsque les électeurs votent pour un parti, le nombre de votes obtenus par ce parti sera proportionnel au nombre de sièges de l'Assemblée. Le système mixte des Allemands se présente donc comme une solution qui permettrait au Québec de combiner son système au leur, corrigeant ainsi les distorsions importantes de notre mode de scrutin. De plus, ce changement impliquerait beaucoup plus la population dans la vie politique québécoise et lui montrerait que ses choix importent.

Un tel mode de scrutin au Québec serait avantageux sur bien des points de vue. En effet, des situations comme celle survenue aux élections de 1998 ne se reproduiraient plus

et la représentation en chambre des députés serait proportionnelle aux choix de la population. Mais pourquoi choisir le système mixte allemand plutôt qu'un autre ? Tout simplement parce qu'il maintiendrait en partie notre système actuel tout en profitant des avantages d'un mode de scrutin de représentation proportionnelle. En effet, le système majoritaire à deux tours, bien que les électeurs votent deux fois, maintient les mêmes inconvénients que celui du Québec. Une représentation proportionnelle au Québec serait un objectif réalisable et avantageux, puisqu'il respecte parfaitement le vote populaire. Cependant, nous pensons que commencer avec un mode de scrutin mixte est actuellement la meilleure solution.

### **3. Réformes, règlements et lois qui pourraient être établis afin d'améliorer la vie politique québécoise**

Tel que dit plus haut, nous assistons aujourd'hui à une baisse d'intérêt de la population québécoise pour la politique. En effet, le mode de scrutin injuste qui mène des candidats au pouvoir sans respecter les choix des citoyens les a probablement découragés. De plus, des études démontrent que la jeunesse québécoise ne se préoccupe plus beaucoup de la politique, prétendant que ça ne sert à rien. Nous pensons qu'il est primordial d'éduquer et de sensibiliser la population face à la politique québécoise. En effet, lorsqu'une personne atteint l'âge de 18 ans et donc, le droit de vote, elle vote sans toutefois comprendre, dans la majorité des cas, quelle répercussion aura son action sur la vie politique. Nous croyons qu'il est important d'enseigner aux étudiants l'histoire politique de leur pays et de leur province ainsi que le fonctionnement de notre système. Le peuple québécois serait ainsi en mesure de comprendre l'impact de son implication dans la vie politique ainsi que le mécanisme du système politique actuel.

Une autre réforme envisageable serait d'établir une loi selon laquelle tous les citoyens sont obligés de voter. En effet, la base de la démocratie repose sur la participation de chaque membre de la communauté en âge de voter. De plus, toute abstention est une voix donnée à un parti avec lequel on risque de ne pas être d'accord. Pensons par exemple aux élections en France, il y a à peine quelques jours. Près de 30% des Français se sont

abstenus de voté. Lors du dépouillement, on a découvert que Jean-Marie Le Pen, leader de l'extrême droite, arrivait second et allait donc au second tour. Pourtant, on sait très bien que, parmi les 30% de Français n'ayant pas voté, la majorité d'entre eux aurait voté contre Le Pen. Aujourd'hui, la France se retrouve dans une situation extrêmement délicate, devant envisager la possibilité que cet homme xénophobe et intolérant devienne son président. Rendre le vote obligatoire au Québec serait aussi un stimulus pour la population ; étant obligée de s'impliquer, elle n'aurait d'autre choix que de s'informer et de s'intéresser à la vie politique.

Établir des élections à dates fixes serait aussi un pas de plus vers le respect de la démocratie. Ainsi, les dirigeants ne seraient plus en mesure de surprendre l'opposition et de déclencher des élections quand le moment leur est propice. Ainsi, tous les partis politiques et candidats seraient en mesure de préparer leur campagne et de prévoir les échéances.

Un autre changement considérablement important serait de limiter le nombre de mandats par représentant. Ainsi, la population s'impliquerait de façon plus sérieuse puisqu'elle n'aurait d'autre choix que de s'informer sur les nouveaux candidats. De plus, un représentant politique risque d'être moins efficace lors de son troisième mandat que lors de son premier puisqu'il vieillit. Limiter le nombre de mandats permettrait aussi aux jeunes politiciens d'avoir plus de chances de remporter des élections.

Une autre façon d'améliorer la vie politique québécoise serait de réclamer l'initiative populaire. Si le gouvernement s'engageait officiellement à réagir de façon concrète aux pétitions réclamant un changement, la population, encore une fois, s'intéresserait davantage à politique. La population saurait ainsi que ses actions ont un poids sur la politique. Cependant, nous pensons qu'il serait nécessaire d'imposer un nombre minimum de signatures issues de 5 à 10% de la population.

Un changement dans le mode de scrutin québécois nous semble une réforme comportant bien des avantages et pouvant éliminer les inconvénients actuels. Mais cette modification indispensable ne peut se faire sans y ajouter les différentes réformes suggérées ci-haut. Nous croyons qu'un mode de scrutin conçu à l'image de celui qu'utilisent les Allemands pourra éviter que de nouvelles injustices électorales se produisent. En effet, des cas comme celui des élections de 1998 au Québec ou des élections présidentielles françaises de ce mois-ci ne doivent plus jamais arriver car ils démontrent la faiblesse des systèmes majoritaires uninominal à un ou deux tour(s). Ces événements sont des exemples concrets des distorsions engendrées par notre mode de scrutin et nos solutions pourraient remédier à ces faiblesses. Il serait intéressant d'analyser notre système électoral en proposant un mode de scrutin à représentation proportionnelle, technique qui pourrait aussi s'avérer très démocratique. La démocratie est le pouvoir par le peuple et se doit d'être respectée dans tous les États qui prétendent la pratiquer. Il est plus que temps que le Québec montre à sa population que son opinion compte, importe et est primordiale. Rien ne se fera sans un effort concret du gouvernement actuel : « La réforme est un pari, mais pas nécessairement un pari perdu. »<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Ibid. 1



## Bibliographie

- 1 CLOUTIER, Édouard, et Daniel LATOUCHE *Le système politique québécois*, LaSalle, Hurtubise HMH, 1979.
2. Dixit, *L'heure de la réforme ?* Page consultée en avril 2002. Adresse URL  
[www.cyberie.qc.ca/dixit/20010111.html](http://www.cyberie.qc.ca/dixit/20010111.html)
- 3 Forum franco-allemand, *Le mode de scrutin allemand*. Page consultée en avril 2002. Adresse URL  
[www.leforum.de/fr/fr-institutions04.htm](http://www.leforum.de/fr/fr-institutions04.htm)
4. Démocratie nouvelle MDN, *Actualité-Les candidates et candidats des élections partielles du 15 avril prochain appuient le MDN et son désir d'avoir une réforme du mode de scrutin du Québec*. Page consultée en avril 2002. Adresse URL  
[www.democratie-nouvelle.qc.ca/accueil.htm](http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/accueil.htm)
- 5 Cyberjournal, *Question-Éducation, nouvelle culture et restructuration-Que proposez-vous pour faire participer le citoyen de façon plus large et plus déterminante à la vie publique?*. Page consultée en avril 2002. Adresse URL  
[www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/concours99/education.htm](http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/concours99/education.htm)
6. Cyberpresse, *La réforme du mode de scrutin sera débattue en 2002, assure Landry*. Page consultée en avril 2002 Adresse URL  
[www.cyberpresse.ca/reseau/politique/0112/pol\\_101120043482.html](http://www.cyberpresse.ca/reseau/politique/0112/pol_101120043482.html)
- 7 Cyberpresse, *Pas de scrutin proportionnel sans une réforme des institutions*. Page consultée en avril 2002. Adresse URL  
[www.cyberpresse.ca/reseau/politique/0202/pol\\_102020071256.html](http://www.cyberpresse.ca/reseau/politique/0202/pol_102020071256.html)
8. Le Devoir, *Trois dimensions de la justice pour évaluer les modes de scrutin*. Page consultée en avril 2002. Adresse URL :  
[www.vigile.net/dossier-democratique/1-8/13-derriennic.html](http://www.vigile.net/dossier-democratique/1-8/13-derriennic.html)
9. Notes de cours données par Jean-Félix Chénier dans le cadre du cours Vie Politique ainsi que les documents distribués au cours et rédigés par ce dernier :  
*Le système mixte allemand ou encore, la représentation proportionnelle personnalisée.*  
*L'importance du mode de scrutin en démocratie.*  
*La situation actuelle ; un décalage entre le discours et la réalité ou entre l'objectif et le moyen.*